DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

# L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

_		
Nombre de memb		mbres
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
	Total des voi	x : 17

### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_01

# Convention de partenariat autour du projet « PRESERVER LE FONCIER AGRICOLE DU VAL DE DURANCE» en maitrise d'ouvrage Durance Luberon Verdon Agglomération

Suite à plusieurs rencontres avec les acteurs agricoles dans le cadre de l'élaboration du SCOT et du schéma de développement économique, les élus de la DLVA ont sollicité la Chambre d'agriculture du 04 afin de trouver les outils nécessaires à une meilleure préservation des terres agricole du Val de Durance, ces dernières érodées constamment par l'urbanisation.

La Chambre d'agriculture propose de construire un partenariat de territoire autour d'un appel à projet sur le fonds européen FEADER qui pourrait permettre de financer l'élaboration d'une ou plusieurs Zones Agricoles Protégées sur un périmètre Val de Durance, plaines de Vinon et Gréoux les Bains. Ainsi avec 3 communes dont Valensole en sus, le Parc du Verdon peut devenir partenaire de ce projet en s'inscrivant dans l'animation auprès des élus et des agriculteurs. C'est l'occasion de valoriser le travail sur la Trame Verte et Bleue et de relancer une stratégie de préservation du foncier pour le Parc.

La DLVA est maître d'ouvrage, chef de file. Pour le Parc du Verdon, il est proposé une valorisation du temps de travail du responsable de pôle Développement et/ou du chargé de mission agriculture, ainsi que du technicien SIG. Le coût total de l'opération est d'environ 76 000 euros.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident d'intégrer et de participer au projet : «PRESERVER LE FONCIER AGRICOLE DU VAL DE DURANCE» porté par le Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA), chef de file, dans le cadre du Programme de développement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur – Mesure 16.7.1. en valorisant 12 jours de temps de travail;
- désignent M. Jacques ESPITALIER, élu référent pour participer au comité de pilotage ;
- autorisent le Président à signer la convention de partenariat ainsi toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour et trait conforme Le Président Bernard CLAP

# REÇU EN PREFECTURE le 19/10/2016 Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com 004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_02-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

#### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		mbres
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
	Total des voi	x : 17

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET** : Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY** : Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX** : Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_02

# **DISPOSITIF ECOGARDES – ANNEE 2017**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon;

Les écogardes du Parc accueillent, informent, sensibilisent et valorisent le territoire. Sur proposition du groupe de travail *sensibilisation*, au sein de la commission *tourisme durable* du Parc, le programme d'action, en accord avec la charte du Parc, prévoit la continuité de cette opération

Considérant le plan de financement ci-dessous pour l'année 2017 :

Coût total TTC:	145 000 €
Région :	109 600 €
Conseil départemental 04 :	6 400 €
Autofinancement:	29 000€
Dont PNR Verdon:	21 900 €
Dont FDF ·	7 100 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures



# REÇU EN PREFECTURE le 97/11/2016 Application agréée E-legalite.com 004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres			
En exercice	Présents et représentés	Votants	
18	13	13	
	Total des voi	x : 17	

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_03

# Avis sur le PLU de Vinon-sur-Verdon

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon est consulté, en tant que personne publique associée, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. Aussi, le Bureau du Parc doit émettre un avis, dans les 3 mois suivant réception, sur le PLU de Vinon-sur-Verdon arrêté le 28 juillet 2016, lequel doit être compatible avec la charte du Parc.

Le conseil municipal de Vinon a en effet décidé d'engager, le 30 mai 2008, l'élaboration d'un PLU. Le document d'urbanisme en vigueur est un POS datant de 1976.

La commune de Vinon, par sa position de porte d'entrée dans le Parc du Verdon, revêt un intérêt majeur : ses paysages naturels, agricoles, sa silhouette villageoise, doivent faire l'objet d'une attention particulière. C'est pourquoi la commune a déjà fait l'objet de plusieurs démarches menées avec le Parc : inventaires naturalistes, en particulier sur le site de l'aérodrome, étude environnementale et paysagère préalable à la zone d'activité, inventaire du petit patrimoine bâti, etc.

Après une présentation du projet de PLU en présence de Monsieur le Maire, qui rappelle le contexte communal et explique point par point le projet d'aménagement et de développement durable défendu par le conseil municipal, les membres du Bureau ont souhaité faire plusieurs remarques et préconisations sur le document arrêté :

## Axe A, Orientation 1 : Mettre en place une stratégie de protection et de gestion du patrimoine naturel

- La zone de sensibilité écologique n°1 « Durance, Asse, Verdon et Colostre » et surtout le site d'intérêt écologique majeur n°1 de l'aérodrome auraient pu être identifiées graphiquement par le biais des articles L 151-23 et R 141-43 5° du code de l'urbanisme avec prescriptions ou sous-zonées dans un objectif de préservation des continuités écologiques, mais aussi en tant que réservoir de biodiversité. Il faut rappeler que le site de l'aérodrome abrite des espèces rares et protégées comme l'Alouette calandre et l'Outarde canepetière. La prescription sur ce site pourrait être de s'appuyer sur le plan de gestion porté par la Région (propriétaire), avec la perspective de Réserve Naturelle Régionale compatible avec l'activité aéronautique.
- Le zonage UF n'est pas défini de façon assez fine : il englobe les espaces de pelouses, ce qui pourrait laisser la porte ouverte à l'extension, la création de nouveaux bâtiments ou le développement de nouvelles activités dans des secteurs sensibles. Comme pour les terres agricoles qui ont été sorties du zonage, il convient de ne retenir dans le zonage UF que l'emprise des bâtiments existants, les éventuelles extensions (ne devant pas se faire au détriment des habitats d'espèces protégées) et l'emprise des pistes.

# REÇU EN PREFECTURE le 07/11/2016 Application agréée E-legalite.com 004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_03-DE

- Le règlement des zones A et N concernant les clôtures pose question au regard de sa perméabilité à certaines espèces faunistiques : grilles/grillages pouvant aller jusqu'à 1,70 m de haut. Ces règles pourraient être modifiées afin de favoriser la perméabilité des clôtures.
- De plus, l'annexe du PLU constituée d'un guide du CD83 sur le choix d'essences à planter pose question car il propose dans la liste des espèces conseillées des espèces invasives, surtout en contexte de rivière (ex: Tamaris) : mieux vaudrait annexer au règlement le guide technique du Parc.
- Des EBC ont été positionnés sur le secteur de la confluence Durance-Verdon mais les ripisylves sur la Durance et sur le Verdon ne sont pas préservées. A signaler que les berges du Verdon abritent sur la commune de Vinon un patrimoine arboré remarquable (arbres sur digues en terre qui bordent un chemin de promenade), tant d'un point de vue biologique (arbres matures abritant des cavités favorables aux chauves-souris forestières, insectes, oiseaux) que d'un point de vue paysager, social. Il est important que ces arbres soient identifiés et préservés.
  - Au-delà du PLU la réalisation d'un plan de gestion serait pertinente, à la fois pour préserver ce patrimoine propre à la commune de Vinon, pour prévoir, sur le long terme, son renouvellement et enfin pour prendre en compte l'enjeu de sécurité (accueil du public = tailles sanitaires et tailles douces).
- De plus, aucun arbre isolé ou alignements n'a été protégé en EBC, alors que l'enjeu de préservation des IAE est important : en effet, la PAC allant dans le sens du maintien des haies, la préservation des IAE au PLU ne constitue pas une contrainte supplémentaire pour les agriculteurs, mais elle viendrait au contraire mettre en évidence les haies les plus intéressantes. De plus, pour les arbres isolés non pris en compte par la PAC, le PLU serait un outil complémentaire.
- La restauration des ruines (éventuelles gîtes à chiroptères, chevêche) ne semble pas rendue possible à la lecture du PLU, ce qui est regrettable. Le PLU pourrait être modifié en ce sens.

# Axe A, Orientation 2 : Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

- Le Verdon est, de façon logique, classé en Ni inconstructible, mais le classement en EBC des ripisylves, qui était pourtant dans la version du projet de PLU avant arrêt, a été retiré suite à la dernière réunion PPA. Ce retournement étant dommageable à la préservation de la ripisylve demandée par la charte du Parc et par le SAGE Verdon, il convient de classer en EBC la ripisylve du Verdon afin d'assurer une préservation plus stricte, tout en prenant en compte l'épaisseur des digues existantes à ce jour, lesquelles ne peuvent règlementairement pas être boisées.
- Sur le territoire communal existe une « ressource majeure pour l'alimentation en eau potable » (alluvions de la moyenne Durance et de ses affluents), au sein de laquelle ont été identifiées deux « zones de sauvegarde pour le futur ». « Lors de leur renouvellement ou de leur élaboration, les plans locaux d'urbanisme, les schémas de cohérence territoriale et les directives territoriales d'aménagement doivent prendre en compte les enjeux attachés à ces zones dans l'établissement des scénarios de développement et des zonages »
  - Il est préconisé de reprendre ces zones de sauvegardes dans le règlement et le zonage avec des prescriptions éventuelles.

# Axe A, Orientation 3 : Préserver l'identité des paysages

- Les éléments du petit patrimoine bâti sont identifiés au titre de l'article L 151-19 via la pièce 6 « prescriptions spéciales », mais ces éléments auraient dû être identifiés sur le plan graphique pour faciliter la lecture et la compréhension du document. Par ailleurs, des prescriptions devraient être intégrées au règlement (a minima la destruction interdite, seule la restauration autorisée) pour garantir leur préservation.
- La silhouette villageoise, de même que les cônes de vue identifiés au plan de parc, ne seront pas davantage impactés par le projet de PLU, l'urbanisation y étant déjà considérable.
- Le règlement de la zone UA est assez complet en matière de bâti ancien. A l'inverse, dans les différentes zones, le règlement quant aux clôtures et aux espèces à planter ne permet pas d'assurer une bonne insertion paysagère (un pétitionnaire pourrait par exemple obtenir l'autorisation de construire des murs pleins jusqu'à 1,70 m de haut ou de planter une haie mono-spécifique), il conviendrait de le compléter.

# Axe C, Orientation 1: Contribuer au développement d'une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable

- Le projet de PLU consomme surtout des espaces agricoles aux abords de l'aérodrome où le quartier existant de Pegouy se trouve conforté : le PLU consomme 5,7 ha par rapport au zonage du POS, mais il conviendrait de donner ce chiffre par rapport à l'usage réel du sol.
- En annexe, la définition habituelle proposée par la chambre d'agriculture est contraignante pour les installations progressives et en contradiction avec la stratégie agricole du Parc dans l'objectif de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.. Il est demandé de se reporter à la réglementation nationale plus souple.

... / ...

# REÇU EN PREFECTURE 1e 07/11/2016 Application agréée E-legalite.com 004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_03-DE

Axe C, Orientation 3 : Mettre en œuvre une politique de développement touristique durable

- Le PLU permet la création d'un nouveau camping le long de la route de Gréoux. Il convient de relever le manque de cohérence avec le PADD, dans lequel est écrit que « le renforcement de l'offre en matière d'hébergement touristique doit se faire de manière prioritaire sur les pôles touristiques identifiés que sont l'aérodrome et le centre ancien ». En effet, l'accueil des visiteurs au centre-ville est à préférer à la création d'une nouvelle structure d'hébergement à forte saisonnalité, déconnectée du centre-ville et de ses commerces et services, et qui ne participe pas à la diversification de l'accueil.
- La création de ce camping doit être conditionnée, entre autres, à la création d'une liaison douce vers le centre-ville, à son insertion paysagère et au caractère léger des futurs aménagements.

Axe C, Orientation 4 : Accompagner et Promouvoir un développement économique respectueux du Verdon

- Le PLU prévoit la création d'une nouvelle ZA dans un espace aujourd'hui boisé. L'étude paysagère et environnementale préalable qui avait été réalisée en maîtrise d'ouvrage Parc pourra être mobilisée au moment du basculement de cette zone fermée en zone ouverte, afin d'alimenter les orientations d'aménagement et de programmation
- En termes de mobilité, le PLU aurait pu prévoir les possibilités de stationnement et d'aménagement permettant aux entreprises de favoriser des politiques responsables de déplacement : stationnement de vélos, aires de retournement pour véhicules collectifs, points de covoiturage, bornes électriques (et pour ces dernières évaluer en amont avec ERDF les potentiel de branchement en VAE).

Axe C, Orientation 5 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie

- En matière de mixité de l'habitat, le PLU impose dans certaines zones une part minimale de logements sociaux dans les projets d'une certaine envergure. Si le principe est à souligner, la mise en œuvre de cette prescription sera probablement délicate et moins efficace que d'autres outils tels qu'un emplacement réservé.
- Il est relevé une incohérence entre le PADD qui affiche +420-450 logements sur 10-12 ans et le PLU qui offre un potentiel de 553 logements (chiffre déjà sous-évalué par l'objectif faible de densité et sans compter les 2ha « fermés »).
- En matière d'habitat durable, l'approche bioclimatique et le recours aux énergies renouvelables sont encouragés dans le règlement de construction. Mais le PLU pourrait être plus incitatif (préconiser l'usage de matériaux d'isolation à fort déphasage, des dispositifs de protection des façades sud,...).
- La question du changement climatique est insuffisamment prise en compte.
- Par ailleurs, la question de l'éclairage public n'est pas traitée : les secteurs à faible besoin d'éclairement pourraient être différenciés (préconisations de gestion dans les OAP pour limiter la durée d'éclairage dans les ZA, les pénétrantes, ...).

Axe D, Orientation 1 : Promouvoir une qualité d'aménagement

- Avec environ 33 hectares consommés pour 553 logements (+ 2 ha en zone 2AU fermées), le PLU n'est pas fortement consommateur d'espace en matière de logements (16,7 lgts/ha) au regard de l'existant, mais il n'amorce pas un changement de mode d'habitat.
- La densité n'est non seulement pas encouragée, elle est même impossible dans certains secteurs à enjeux du fait d'un règlement qui semble aller en sens inverse des objectifs d'économie d'espace et, indirectement, de mixité sociale : les emprises maximales de 20% en 1AUa et UCb, de 15% en UDa, de 10% en UDb et de 7% en UDc (alors qu'elles sont de 30% en UT et de 50% en UE), comme les seuils de densité des OAP, doivent être augmentée d'au moins 5 points, hormis dans le secteur UCb au sud de Pegouy jouxtant l'aérodrome, où l'enjeux de préservation de la biodiversité est très important. Outre la consommation d'espace générée, la réalisation de logements sociaux comme l'accession à la propriété seront très difficiles face à de telles contraintes.
- De plus, la mitoyenneté doit être rendue possible y compris pour les permis isolés, en particulier lorsqu'ils sont issus d'un permis d'aménager.

Suite aux échanges et au débat, les membres du Bureau à la majorité absolue (Mme Christiane PHILIBERT-BREZUN, élue de la commune de Vinon et membre du Bureau ne prenant pas part au vote) émettent un avis favorable sur le projet de PLU de Vinon-sur-Verdon, sous réserve de lever les six réserves suivantes :

- Réduire la zone « constructible » de l'aérodrome à l'emprise des bâtiments existants, les éventuelles extensions (ne devant pas se faire au détriment des habitats d'espèces protégées) et l'emprise des pistes ;
- Identifier et classer les infrastructures agro-écologiques (linéaires et ponctuelles) et les ripisylves sur le Verdon et la Durance en Espace Boisé Classé, en excluant uniquement l'épaisseur des digues existantes ;
- Intégrer au règlement des prescriptions garantissant la préservation des éléments de patrimoine bâti identifiés au titre du L 151-19 (a minima destruction interdite, seule la restauration autorisée) ;

... / ...

REÇU EN PREFECTURE le 07/11/2016 Application agréée E-legalite.com

004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_03-DE

- Supprimer l'annexe n°2 au règlement de la zone agricole, trop contraignante pour les installations progressives en se tenant à la règlementation nationale en vigueur ;
- Conditionner la création du camping privé sur la route de Gréoux, entre autres, à la création d'une liaison douce vers le centre de Vinon, à son insertion paysagère et au caractère léger des futurs aménagements ;
- Faire un effort supplémentaire sur la limitation de la consommation d'espace et la mixité: suppression des règles anti-densité (la mitoyenneté doit être possible y compris pour les permis isolés), augmentation des emprises maximales à 25% en 1AUa et UCb, 20% en Uda, 15% en UDb et UDc, afin de favoriser la densification et la mixité sociale.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suive it les signatures Pour extrait conforme Le Président Bernard CLAP

Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_04-DE
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

N	mbres		
En Présents exercice et représentés		Votants	
18	13	13	
	Total des voi	x : 17	

### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_04

# Convention de partenariat avec Radio Fréquence mistral

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Considérant la stratégie de communication du Parc du Verdon ;

Dans la continuité des partenariats entrepris depuis plusieurs années avec les radios locales pour informer et expliquer l'action du Parc sur le territoire, il est proposé une convention pour formaliser le partenariat avec Fréquence Mistral.

Cette radio réalise régulièrement des reportages autour des divers événements et manifestations organisés par le Parc tout au long de l'année. L'objectif principal du partenariat est donc d'informer et de développer les connaissances des publics.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent la convention de partenariat avec la Radio Fréquence Mistral Castellane pour une durée de 1 an à compter de sa signature, telle que présentée ;
- autorisent le Président à signer cette convention de partenariat ainsi toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme le Président Berpard CLAP DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

#### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

N	lombre de mei	mbres
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
	Total des voi	x : 17

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine MORDELET: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

07/10/2016	Date de convocation	
- , -, -	07/10/2016	

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_05

# Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Depuis 2013, le Parc a signé une convention de partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence dans le but de développer le tourisme à vélo sur le territoire du Parc sous l'appellation « le Verdon à Vélo ».

Les objectifs sous-tendus de ce partenariat sont les suivants :

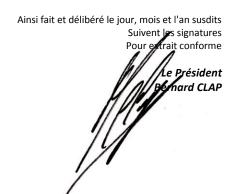
- de créer un réseau d'itinéraires de découverte touristique et d'en assurer la promotion
- d'accompagner la création d'itinéraires cyclables structurés, clairement identifiés, aménagés et sécurisés
- d'assurer l'interconnexion avec d'autres territoires cyclables et d'autres modes de déplacement
- de faire de ces déplacements doux et écologiques des modes attrayants, en particulier en dehors de la haute saison touristique
- d'intégrer la cohérence des politiques globales et locales
- de construire et d'animer un réseau de professionnels sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon
- de promouvoir l'ensemble des itinéraires, des adhérents et des événements vélo et VTT par les divers outils de communication de l'association, de certains outils du Parc, par le biais de salons grand public, et au travers d'événements organisés par le Parc, par l'association, ou autre.

Il est proposé aux membres du Bureau de renouveler la convention pour une durée de 3 ans en partant sur de nouvelles actions pour la période 2016-2018.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence pour la période 2016 -2018 ;
- autorisent le Président à signer cette convention ainsi toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.



004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_06-DE

**DEPARTEMENT DES ALPES** DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU

18/10/2016

PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres			
En Présents exercice et représentés		Votants	
18	18 13	13	
	Total des voi	x : 17	

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY: Conseil départemental 04 Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83

Date de convocation 07/10/2016

> Délibération n° DEL16\_10\_B7\_06

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun): Jean BACCI

# Adhésion à l'association EUROPARC

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Le Parc adhère au réseau EUROPARC constitué d'une centaine d'espaces protégés engagés dans la Charte européenne du tourisme durable (CETD). Au sein de ce réseau, les Parcs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont reconnus pour leur dynamique collective et leurs « réussites » dans l'accompagnement des entreprises sur les valeurs du tourisme durable.

L'engagement sur les principes de la CETD est encadré par un plan d'actions dont la mise en œuvre doit être évaluée au terme d'une période de 5 ans. Nous sommes désormais entrés dans les premières étapes de renouvellement de notre engagement qui prévoit des temps de concertation afin d'évaluer le programme passé et de fixer le cadre d'une nouvelle candidature.

Ce renouvellement de notre engagement sur les principes de la CETD devra s'inscrire dans la cohérence de notre stratégie Espace valléen – Voir le Verdon en Grand! - ainsi que dans les ambitions portées autour de la destination Grand Verdon – des sources à la confluence - envisagée autour du programme LEADER partagé avec le Pays A3V.

Le comité syndical est venu clore un processus de bilan et de remise en perspectives des objectifs du territoire. La nouvelle stratégie a donc été validée par les élus du Conseil Syndical et sera soumise aux instances de la Fédération EUROPARC avec comme date butoir le 15 décembre 2016. La Fédération EUROPARC activera un processus d'audit qui se déroulera sur l'année 2017. Afin de prendre en compte notre candidature, il convient d'adhérer préalablement au réseau EUROPARC.

Le montant de la cotisation est fixée à 585 € par an. (base année 2016)

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'adhésion du Parc du Verdon à l'association EUROPARC à compter de l'année 2016 pour un coût fixé à 585 € / an;
- autorisent le Président à signer cette convention ainsi toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures rait conforme Le Président Bernard CLAP

Application agréée E-legalite.com 004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_07-DE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU

18/10/2016

PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres			
En exercice	Présents et représentés	Votants	
18	13	13	
	Total des voi	x : 17	

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET** : Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_07

# Réduction des consommations en eau dans les bâtiments publics

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu le contrat rivière Verdon ;

Cette action aura pour objectifs de :

Dans un premier temps :

- Sensibiliser les communes aux économies d'eau dans les bâtiments dont elles ont la gestion
- Accompagner les communes volontaires dans l'évaluation des dispositifs à mettre en œuvre (équipements, comportements) pour réduire les consommations d'eau (prestation externe) : réalisation de diagnostics
- -Accompagner les communes dans un engagement à réaliser les travaux préconisés

Dans un second temps:

-Effectuer les travaux (autofinancement résiduel communal par voie de convention) en prestation spécialisée.

Dans un troisième temps :

-Faire ré-intervenir le prestataire afin de réaliser un suivi après une année d'exercice.

Un appel à communes volontaires sera prochainement lancé. Sur l'ensemble des communes intéressées par la démarche, 3 seront sélectionnées pour faire l'objet d'un audit spécialisé, à l'image de ce qui a été réalisé dans le Luberon.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC	30 000 €
Agence de l'eau (50%)	15 000 €
Région (30 %)	9 000 €
Autofinancement des 3 communes (20%)	6 000 €

# Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que mentionnés ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette action.

Ainsi fait et délibére le jour mois et l'an susdits suivent les signatures pour extrait conforme

Le Président Bernard CLAP

# REÇU EN PREFECTURE 1e 10/11/2016 Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com 004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_08-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_08

# <u>Formations à destination des collectivités (élus, techniciens) sur les économies d'eau</u> <u>et sensibilisation du grand public 2017-2018</u>

Vu le Code Général des Collectivités Locales ; Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ; Vu le contrat rivière Verdon ;

# Considérant l'intérêt de :

- Former les collectivités (élus et techniciens) sur le sujet et aborder notamment la question de la tarification : organisation de sessions de formation (exemple de ce qui a été mis en place dans le Luberon : circuit de l'eau potable, démarches d'économies pour les collectivités, gestion patrimoniale des réseaux, économies dans les bâtiments publics, maîtrise des consommations dans les espaces verts, forages domestiques, la tarification)
- Mettre en œuvre un volet expérimental
- Développer un outil pédagogique à destination des usagers du service eau potable avec une collectivité volontaire
- Développer des supports de sensibilisation du grand public

### Considérant le plan de financement suivant :

 Coût total TTC:
 11 000 €

 Agence de l'eau (50%)
 5 500€

 Région (30 %)
 3 300€

 Autofinancement (20%)
 2 200€

## Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que mentionnés ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette action.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme Le Président Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

**DEPARTEMENT DES ALPES** DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY: Conseil départemental 04 Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83

Date de convocation 07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16 10 B7 09

# Création de supports de communication et de sensibilisation aux problématiques liées à l'eau

Afin d'atteindre les objectifs de la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant, les actions plus opérationnelles doivent s'accompagner d'un programme de communication, de sensibilisation, et d'éducation afin qu'à terme l'ensemble des acteurs et citoyens intègrent les enjeux dans leurs comportements et leurs actions. Le SAGE Verdon a réaffirmé cette nécessité dans sa disposition 72.

D'autre part, plusieurs dispositions du SAGE demandent de conduire des actions de sensibilisation sur un certain nombre de thématiques, en lien avec les enjeux identifiés sur le bassin : risque inondation, préservation des ripisylves, préservation des zones humides, prolifération des herbiers, espèces invasives, économies d'eau, impact de la création de retenues...

L'animation du Contrat de Rivière et de la politique de gestion de l'eau portée par le PNR du Verdon sur le bassin versant doivent donc pouvoir s'appuyer sur des outils de communication et de sensibilisation aux problématiques liées à l'eau. Différents outils seront définis, en fonction des publics cible et des objectifs visés, dans le cadre de la stratégie de communication du PNR Verdon.

Suite à la refonte de la stratégie de communication du Parc, cette action doit permettre aux 5 pôles de communiquer sur les thèmes en lien avec l'eau sur deux années d'exercice au moins.

Coût total TTC: ...... 27 000 € Agence de l'eau (50%) ...... 13 500 € Région (30 %) ...... 8 100 € Autofinancement (20%) ...... 5 400€

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que mentionnés ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette action.

Pour extra t conforme ghard CLAP

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Président

Application agréée E-legalite.com 004–250401072–20161018–DEL16\_10\_B7\_10–DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

#### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_10

# Stratégie d'actions en faveur des zones humides 2017-2019 (Phase 1/3)

Dans le cadre du Contrat rivière Verdon, du temps d'animation d'un agent du Parc a été dégagé depuis le second semestre 2016 afin de permettre au Parc de mettre en œuvre plus efficacement les mesures du SAGE Verdon prévues pour la préservation des zones humides et la reconnaissance de leurs différentes fonctions ».

L'inventaire des zones humides datant de près de 10 ans, il a été convenu avec l'Agence de l'Eau d'actualiser, dans un 1<sup>er</sup> temps, l'état des lieux des zones humides identifiées au SAGE Verdon comme prioritaires. Puis d'initier dans un second temps une démarche d'animation et de sensibilisation visant à favoriser la mise en œuvre de mesures de gestion durable de ces zones humides. »

Pour la période 2017, des inventaires complémentaires (habitats, flore) permettront ainsi de mieux évaluer l'évolution de l'état de conservation d'un échantillon de zones humides depuis l'état des lieux réalisé en 2006.

Ces inventaires complémentaires permettront de mettre à jour la base de données Zones humides du SIT, notre principal outil utilisé pour les porter à connaissance (documents d'urbanisme, aménagements divers, démarche TVB...).

Enfin, il est prévu l'organisation d'un chantier « bénévoles » pour relancer une dynamique de gestion participative d'une zone humide, avec les habitants d'une commune. »

Coût total TTC:	30 000 €
Agence de l'eau (50%)	15 000 €
Région (30 %)	9 000 €
Autofinancement (20%)	6,000 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que mentionnés ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette action.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme Le Président Bernard CLAP

Application agréée E-legalite.com

004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_11-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU

PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET** : Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_11

# Mise en place d'outils permettant de créer les conditions de participation citoyenne - 2017-2018

L'objectif est de créer les conditions de concertation et de participation des différents publics du Verdon à travers des outils ou méthodes que l'on développera pour les partenaires et les intervenants éducatifs avec qui le Parc travaille. Les formations-actions leur permettront à la fois de développer leurs connaissances techniques ; mais aussi d'avoir de nouvelles compétences à solliciter sur le territoire. Ils pourront devenir des « ambassadeurs » sur le terrain plus aguerris.

- Formation / réalisation Conférences gesticulées : il s'agit de former nos partenaires/intervenants éducatifs et culturels à la construction de conférences gesticulées, afin de développer ce type d'intervention dans les communes du Parc.
  - L'idée de la conférence gesticulée est celle d'une transmission de l'expérience collective que nous emmagasinons au fil de notre expérience (comme la rencontre entre des savoirs chauds et des savoirs froids). C'est permettre à autrui d'entrer dans notre subjectivité et d'y atteindre l'universel et donc le politique.
- Formation / réalisation de théâtre forum : il s'agit de former nos partenaires/intervenants éducatifs et culturels à la méthode du théâtre forum, afin de développer ce type d'intervention dans les communes du Parc

L'intérêt de ce type d'intervention est qu'elle peut s'adapter aux enjeux locaux, d'où, l'idée de pouvoir former les gens sur la méthode de théâtre forum, appliqué aux enjeux sur l'eau dans le Verdon.

Les deux formations donneront lieu à la mise en place de plusieurs animations concrètes permettant le développement de vraies formation-actions.

Les premières réalisations auront pour thème le projet COLOSTRE mais pourrons être élargies à d'autres thèmes comme la ressource en eau et la limitation des intrants par exemple...

 Coût total TTC:
 40 000 €

 Agence de l'eau (50%)
 20 000 €

 Région (30 %)
 12 000 €

 Autofinancement (20%)
 8 000 €

# Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que mentionnés ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette action.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et l'an susdits suivent les signatures Peur extrait conforme Le Président Bernard CLAP

# REÇU EN PREFECTURE le 10/11/2016 Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

004-250401072-20161018-DEL16\_10B7\_12-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

**DEPARTEMENT DES ALPES** DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres			
En exercice	Présents et représentés	Votants	
18	13	13	
Total des voix : 17			

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY: Conseil départemental 04 Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_12

# Complément performance énergétique aux travaux de réhabilitation d'une grange

Vu les délibérations du Bureau en date du 23/01/2014 et du 13/09/2016 approuvant l'opération de réhabilitation de la grange du domaine de Valx

Le Parc a souhaité candidater à l'appel à projets Territoires à Energie Positive et Croissance Verte au niveau territorial.

Souhaitant également être exemplaire en termes de consommation énergétique et d'utilisation de ses bâtiments, il est proposé d'apporter un soin particulier à la réhabilitation de la grange de Valx pour atteindre les standards proposés ans le cadre de la démarché TEPCV, ce qui génère un coût supplémentaire pour optimiser les performances énergétiques du bâtiment.

Considérant le plan de financement complémentaire suivant :

Coût total HT: ......40 000 € TEPCV (Etat): 80 % .......32 000 € Autofinancement (20 %) ......8 000 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que mentionnés ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette action.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme e Président ernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET** : Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_13

# Programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire 2017

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon et notamment la troisième orientation de l'axe B « développer une conscience citoyenne par l'éducation ».

Considérant que l'éducation à l'environnement touche toutes les catégories de personnes, bien au-delà d'un public scolarisé. L'objectif principal étant le développement d'une conscience citoyenne chez les habitants du territoire qu'ils soient jeunes ou moins jeunes.

Suite à la réorganisation interne au sein du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, ces actions seront suivies par la commission « Diffusion des connaissances » (éducation, communication, culture, participation et lien social).

Il s'agit de proposer un programme éducatif qui réponde au mieux aux ambitions formulées dans la nouvelle stratégie. De manière plus précise, nous cherchons à mobiliser les publics pour leur permettre de :

- mieux connaître, mieux comprendre et mieux aimer leur environnement pour se l'approprier,
- mieux vivre ensemble pour lutter contre les formes d'individualisme, l'isolement rural, le cloisonnement des populations (jeunes et moins jeunes, nouveaux arrivants, etc.) ?
- penser l'avenir du territoire pour donner envie d'agir et construire ensemble,
- contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement socio-économique du territoire plus harmonieux et pérenne.

Considérant le plan de financement suivant pour 2017 :

 Coût total TTC :
 205 400 €

 Conseil régional :
 164 320 €

 Autofinancement :
 41 080 €

# Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures four extrait conforme

> Le Président Bernard CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

# Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET** : Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_14

# ENTRETIEN DES BATIMENTS ET DES ESPACES FREQUENTES ET PATRIMONIAUX DE VALX FELINES - 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon et notamment la troisième orientation de l'axe B « développer une conscience citoyenne par l'éducation »

Le Parc du Verdon gère depuis 1999 les domaines de Valx et Félines, propriétés du Conservatoire du Littoral.

Pour assurer une bonne gestion des domaines, un poste d'agent technique d'entretien des bâtiments et des espaces fréquentés et patrimoniaux de Valx Félines a été créé. Cette mission est mutualisée avec la gestion du matériel et des bureaux du PNR. Il est proposé de renouveler cette mission sur l'année 2017 qui s'inscrit dans le cadre de la convention passée entre le Conservatoire, la Région et le Département des Alpes de Haute-Provence pour la gestion des sites propriétés du Conservatoire.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total sur 6 mois	15 200 €
Région (40%)	6 080 €
Conseil départemental 04 (40%)	6 080€
PNR Verdon (20%)	3 040 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président Bernard CLAP

Application agréée E-legalite.com 004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_15-DB

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

**DEPARTEMENT DES ALPES** DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

# Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY: Conseil départemental 04 Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_15

# Cycle de conférence-débat sur la transition énergétique (2017-2018)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Considérant la candidature du Parc du Verdon à l'appel à projets Territoires à Energie Positive et Croissance Verte au niveau territorial

Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon de poursuivre la sensibilisation sur les enjeux de la transition énergétique dans ce qu'elle peut apporter dans le quotidien des habitants (alimentation ; déplacements ; production d'énergie citoyenne, ...).

Considérant que ce cycle de conférence-débat permettra par ailleurs de faire la promotion du fonds de soutien aux initiatives locales de transition, (actuellement en cours d'instruction à la Région dans le cadre des conventions d'objectifs), en favorisant l'émergence de porteurs de projets potentiels lors de ces temps d'échanges.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :	.5 000 €
TEPCV – Etat (80%)	.4 000 €
Autofinancement (20%)	1 000€

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme



REPUBLIQUE FRANCAISE Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_16-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

#### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_16

# Convention de recherche et développement avec l'Université d'Aix-Marseille (IMBE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 14, relative aux marchés publics ; Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Dans le cadre de l'élaboration de la Trame Verte et bleue sur le territoire du Parc du Verdon, conformément à la demande FEDER, le Président propose de signer avec l'université Aix Marseille (Institut Méditerranéen de Biologie Ecologie Marine et continental - IMBE) une convention de recherche et développement pour l'identification des continuités écologiques sur le territoire.

Cette convention d'un coût de 49 920 € à la charge du Parc et 30 963 € à la charge de l'Université, serait conclue en référence à l'article 14 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics permettant des exclusions applicables aux marchés publics pour les contrats de recherche et développement pour lesquels l'acheteur n'acquiert pas la propriété exclusive des résultats et ne finance pas entièrement la prestation.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de recherche et de développement telle que présentée avec l'Université d'Aix Marseille (IMBE) ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme

> Af President and CLAP

# REÇU EN PREFECTURE 1e 24/11/2016 Application agréée E-legalite com

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com 004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_18-DI

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

#### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET** : Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_17

# Fonds de soutien aux initiatives locales et citoyennes de transition (2017-2018)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Considérant la candidature du Parc du Verdon à l'appel à projets Territoires à Energie Positive et Croissance Verte au niveau territorial

Déjà testée sur le Parc en 2015 cette action vise à encourager des initiatives locales par un coup de pouce financier, en permettant de passer de l'idée au projet ou de le développer.

Il concerne des collectifs ou associations qui portent un projet de nature à contribuer à la transition énergétique. Les actions proposées doivent permettre de répondre directement ou indirectement aux besoins essentiels de la transition : alimentation, santé, habitat, transports, économie, énergie. Elles peuvent être de deux types : Actions de sensibilisation aux enjeux de la transition : ex. organisation de conférences-débats ; location de vidéos, spectacles éducatifs... Actions se traduisant par une réalisation, nécessitant une expertise en amont (financement d'une mission de conseil), ou des petits investissements matériels (dont le Parc reste propriétaire, mis à disposition via une convention).

Considérant le plan de financement suivant :

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

# L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine MORDELET: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

 $\frac{1\ représentant\ du\ Conseil\ Régional\ Provence\ Alpes\ Côte\ d'Azur}{chacun):}\ (porteurs\ de\ 3\ voix$ 

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_18

# <u>Programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)</u> <u>Groupement de commande pour 5 communes lauréates d'un volet de l'appel à projet</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Considérant la candidature du Parc du Verdon à l'appel à projets Territoires à Energie Positive et Croissance Verte au niveau territorial

Un des volets de l'appel à projet adressé en 2015 aux communes concernait l'isolation écologique des toitures de leurs bâtiments publics. Sur les 6 communes lauréates (Aiguines, Allemagne en Provence, Les Salles sur Verdon, Régusse, Roumoules, Saint Julien le Montagnier) seule Régusse a décliné cette possibilité, pour des raisons de calendrier (travaux prévus sur l'été 2016).

Il est proposé la constitution d'un groupement de commande pour le compte des 5 communes de manière à lancer un marché groupé pour un montant global estimé à 81 000 € HT, portant sur la réalisation de travaux d'isolation écologique des toitures des bâtiments publics communaux ; le Parc du Verdon étant coordinateur du groupement.

Il est ainsi proposé une convention constitutive du groupement de commande, qui sera signée avec chacune des communes de : Aiguines, Allemagne en Provence, Les Salles sur Verdon, Roumoules, et Saint Julien le Montagnier.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la constitution d'un groupement de commande dans le cadre de l'opération ainsi présentée,
- Approuvent la coordination par le Parc du Verdon de ce groupement de commande,
- Autorisent le Président à signer la convention constitutive d'un groupement de commande avec chacune des communes concernées.
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pou extrait conforme Le Président Bernard CLAP REPUBLIQUE FRANCAISE Application agréée E-legalite.com

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

# L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine MORDELET: Aiguines

WORDELLI . Alguines

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04 Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_19

# Conventions « Refuges chauves-souris » avec les communes de Saint-Julien le Montagnier, Esparron-de-Verdon et Quinson

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Les tunnels du Bas-Verdon abritent en hiver au moins 13 espèces de chauves-souris menacées et regroupent plus de 30% de l'effectif hivernal national du Murin de Capaccini à enjeu très fort de conservation.

Les aménagements réalisés les années précédentes (pose de grilles à l'entrée de certains tunnels et pose à venir sur le long tunnel du Quartier sur la commune d'Esparron-de-Verdon) afin d'empêcher la circulation motorisée et de manière générale la fréquentation humaine dans les tunnels les plus sensibles, conduisent le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) et le Parc naturel régional du Verdon à proposer aux communes de Quinson, de Saint-Julien le Montagnier et d'Esparron-de-Verdon, de signer une convention « Refuges pour les chauves-souris ».

Cette convention ne prévoit pas d'obligation financière pour les communes propriétaires des tunnels, mais vient formaliser la réalisation des suivis scientifiques réalisés par le GCP et le Parc.

En cas de préconisations de gestion (aménagements) et avec l'accord des communes, le Parc naturel régional du Verdon recherchera les financements nécessaires via son "Plan d'actions chauves-souris territorialisé" ou épaulera les communes pour la réalisation d'un contrat Natura 2000 (aide au montage et suivi technique). »

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent les conventions « refuges chauves-souris » telles que présentées avec les communes de St Julien le Montagnier, Esparron de Verdon et Quinson
- Autorisent le Président à signer les conventions ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extratt conforme Pour extratt de CLAP

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

#### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET** : Aiguines

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04 Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_20

# Convention d'application opérationnelle « valorisation et portail web du SIT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon Vu le budget 2016 du parc naturel régional du Verdon

Les parcs de Camargue, Luberon, Queyras et Verdon ont signé en 2010 une convention concernant le Système d'Information Territorial, et notamment son mode opérationnel de gestion, de financement et d'administration de l'infrastructure de données SIT.

Cette convention prévoyait la déclinaison de conventions opérationnelles sur des thématiques qui s'inscrivent dans le champ du développement de l'outil SIT aux regards des missions des parcs.

Il est ainsi proposé une convention d'application opérationnelle dans le cadre de la convention d'objectifs 2015-2017 portant sur la « valorisation et le portail web du SIT », action portée administrativement par le Parc du Lubéron pour un coût total de 69040 €, financé à 80 % par la Région et pour laquelle une participation de chaque Parc partenaire est sollicitée à hauteur de 1442 €.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention d'application opérationnelle dans le cadre de la convention d'objectifs 2015-2017 portant sur la « valorisation et le portail web du SIT » telle que présentée ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04 Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83

Date de convocation	
07/10/2016	

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_21

# Soutien au projet de fouilles archéologiques préhistoriques de la vallée du Jabron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon Vu le budget 2016 du parc naturel régional du Verdon

Il y a quelques années, l'Association pour la promotion et la diffusion des connaissances archéologiques a découvert des vestiges datant de la préhistoire sur les bords du Jabron (entre Comps sur Artuby et Trigance).

Cette découverte a conduit des archéologues du CEPAM - CNRS à démarrer un programme de fouilles.

Il est proposé aux membres du Bureau de soutenir financièrement cette initiative, en leur versant une subvention correspondant aux recettes générées par la mise en place d'une buvette à l'occasion de la fête du parc qui s'est tenue à Trigance le 25 septembre dernier.

Il est donc proposé aux membres du Bureau de reverser la somme correspondant et s'élevant à 874,50 €.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'attribution d'une subvention à l'Association pour la promotion et la diffusion des connaissances archéologiques pour un montant de 874,50 €
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures



# REÇU EN PREFECTURE le 24/11/2016 Application agréée E-legalite com

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com 004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_22-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

#### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

# Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16 10 B7 22

# Schéma de mobilité touristique durable au service de l'itinérance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Considérant la candidature du Parc du Verdon à l'appel à projets Territoires à Energie Positive et Croissance Verte au niveau territorial.

Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon de compléter les travaux de réflexion déjà engagés par le Parc en 2010/2011 dans le cadre de l'étude mobilité Verdon.

Le projet de schéma de mobilité touristique permettra de de porter un regard plus spécifique sur la question de l'itinérance (pédestre et cycliste notamment), très mise en avant par le Parc ces dernières années et confirmée lors des ateliers préparatoires à la candidature « Espaces valléens » L'objectif de cette étude, confiée à un bureau d'études, est de définir et cartographier les points d'ancrage les plus pertinents (nœuds de transport collectifs, parkings, activités de rencontres avec le territoire, connexion des sentiers de randonnée...) pour accueillir cette itinérance dans les meilleures conditions.

L'ensemble de ce travail permettra ainsi au schéma de pouvoir s'opérationnaliser progressivement, en offrant aux porteurs de projets publics ou privés une base d'études pré-opérationnelles à la mise en place de solutions.

### Considérant le plan de financement suivant :

 Coût total TTC :
 76 000 €

 Région (40 %)
 30 400 €

 Etat / TEPCV (40 %)
 30 400 €

 Autofinancement :
 15 200 €

## Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait of force

Left force La P

# REÇU EN PREFECTURE le 24/11/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.co 004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_23-D

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

#### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18 13		13
Total des voix : 17		

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY: Conseil départemental 04 Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83

Date de convocation	
07/10/2016	

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_23

# Inventaires citoyens de la biodiversité sur le territoire du PNR Verdon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Considérant la candidature du Parc du Verdon à l'appel à projets Territoires à Energie Positive et Croissance Verte au niveau territorial.

Le Parc du Verdon mène chaque année, depuis 2012, des inventaires citoyens de la biodiversité sur une commune volontaire de son territoire. L'idée étant d'initier une véritable mobilisation citoyenne au niveau local autour d'un projet fédérateur et de patrimoines communs.

Les inventaires sont l'occasion pour les habitants de (re)découvrir le patrimoine naturel de leur commune. Ils permettent aux habitants d'observer et approcher des espèces « communes » avec qui ils cohabitent sans le savoir, ou bien des espèces plus rares, y compris au seuil de leur porte! Mais ces inventaires sont avant tout une belle aventure humaine, des rencontres avec des naturalistes passionnés qui partagent leurs connaissances et leurs savoir-faire, des échanges qui se déroulent dans une ambiance conviviale et chaleureuse tout au long de l'année au sein de la commune : expositions, courts métrages, conférences, balades nocturnes, ateliers photos, etc.

# Considérant le plan de financement suivant :

Etat / TEPCV (40 %)...... 52 800 € 

# Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Pour extrait o



# REÇU EN PREFECTURE le 24/11/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com 004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_24-DB

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

**DEPARTEMENT DES ALPES** DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	13	13
Total des voix : 17		

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY: Conseil départemental 04 Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83

Date de convocation 07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16 10 B7 24

# Qualité des sols en région méditerranéenne : Connaître et utiliser la qualité des sols comme levier pour accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique (2017 à 2019)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Considérant le projet REGAIN initié par le Parc du Verdon, dont l'objectif est d'accompagner les agriculteurs du plateau de Valensole dans le développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et ceci dans le cadre d'une agriculture performante, viable et durable.

Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon d'amener les agriculteurs à mieux connaitre et comprendre le fonctionnement biologique de leurs sols afin de concevoir des systèmes d'exploitation recentrés sur la qualité des sols.

Durant les 3 prochaines années, une formation sur les indicateurs de la qualité biologique des sols sera proposée aux agriculteurs. Ils seront amenés à relever ses indicateurs sur leurs parcelles, à comparer leurs résultats entre eux et à réfléchir collectivement aux pratiques agro-écologiques qui pourraient être expérimentées sur le plateau de Valensole. Par ce moyen, c'est aussi l'objectif d'améliorer la qualité des nappes d'eau souterraine du plateau qui est visé.

Ce projet est proposé en partenariat avec les structures suivantes :

Chef de file : Parc naturel régional du Verdon Partenaire 1 : Société du Canal de Provence

Partenaire 2: Inra UMR Eco&Sols Montpellier SupAgro- Cirad-IRD

Partenaire 3: Chambre d'Agriculture 04

Partenaire 4 : Centre régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

# Considérant le plan de financement suivant :

		Coût total	ADEME	Région	Autofinancement
	PNR Verdon	97 340,00	38 936,00	38 936,00	19 468,00
.0	SCP	22 800,00	9 120,00	9 120,00	4560,00
info	UMR	18 442,00	7 376,80	7 376,80	3 688,40
our	Chambre agriculture 04				
Ā	CRIEPPAM	8220,00	3 288,00	3 288,00	1 644,00
		146 802,00	58 720,80	58 720,00	29 360,40

Ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à signer la convention de partenariat, désignant le Parc du Verdon chef de file du projet ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois e

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres			
En exercice	Présents et représentés	Votants	
18	13	13	
Total des voix : 17			

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET** : Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16\_10\_B7\_25

# **Candidature GIEE REGAIN**

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon

Considérant qu'en 2016, dans le cadre du volet « Qualité des sols » de REGAIN, une formation sur la « qualité des sols et la productivité du lavandin » a été construite et animée sur le plateau de Valensole, comprenant une partie terrain durant laquelle ont été comparés différents systèmes de lavandin sur le plan du sol, de l'état sanitaire de la culture et de la rentabilité économique des pratiques.

Un certain nombre d'agriculteurs ayant suivi cette formation sont motivés pour commencer à faire changer leurs pratiques pour tester des pratiques qui s'inscrivent complètement dans le concept de l'agro-écologie.

En complément de la demande de subvention sur le volet Sols, il est proposé de constituer, à partir du groupe d'agriculteurs déjà identifié, un GIEE. Ce groupe d'intérêt économique et environnemental permettrait de rassembler les agriculteurs en une association afin qu'ils puissent tester, expérimenter des nouvelles pratiques en s'échangeant des savoir-faire, du matériel, des pratiques etc. Cela ouvre aussi des droits à des bonifications dans les demandes d'aides publiques, les agriculteurs labellisés GIEE sont en quelque sorte reconnus pour leur volonté d'aller de l'avant et de progresser vers l'agro-écologie.

Les conditions sont favorables pour constituer ce GIEE : des agriculteurs motivés, un territoire, un projet REGAIN qui commence à être bien identifié auprès des partenaires.

Si le dossier de demande de subvention sur le volet Sols et la démarche de constitution en GIEE aboutissent, cela confèrerait une belle consolidation de la dynamique REGAIN sur le plateau.»

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent la constitution d'un groupe d'intérêt économique et environnemental dans le cadre du projet REGAIN;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extragrisonforme Le principal de la literature de la literatu

# REÇU EN PREFECTURE le 28/11/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com 004-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_26-DI

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres			
En exercice	Présents et représentés	Votants	
18 13		13	
Total des voix : 17			

#### Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET** : Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

**Delphine BAGARRY**: Conseil départemental 04 **Nathalie PEREZ-LEROUX**: Conseil départemental 83

Date de convocation
07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16 10 B7 26

# Appel à projet TEPCV – Observatoire territorial de la biodiversité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon;

Vu la délibération du Bureau du 18 octobre 2016 ;

Considérant la candidature du Parc du Verdon à l'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte au niveau territorial.

Pour sa mission d'amélioration des connaissances, de sensibilisation et son rôle de porter à connaissance, le Parc naturel régional du Verdon a privilégié la réalisation en interne de certains inventaires et suivis naturalistes, permettant à la fois aux agents du Parc de monter en compétences et au Parc d'être plus visible sur le terrain auprès des habitants. Les inventaires réalisés en prestation sont réservés aux inventaires nécessitant une technicité et/ou des moyens techniques non disponibles ou difficiles à acquérir en interne.

Cela permet également au Parc de rationaliser les coûts tout en emmagasinant davantage de connaissances, que par le biais de seules prestations (prestations = coûts + importants et moins d'inventaires réalisés, à des échelles plus restreintes également).

Ces inventaires et suivis, priorisés sur des espèces représentatives du territoire et à enjeux, permettront au Parc de mettre en place un observatoire de la biodiversité sur son territoire, en lien avec les enjeux et pressions identifiés dans la Charte du Parc. Cet Observatoire sera un outil important pour la révision de la Charte.

Il est ainsi proposé de reconduire deux mi-temps pour l'année 2017 qui s'articulent en synergie avec le dispositif des écogardes ».

 Coût total TTC:
 90 000 €

 Etat TEPCV / ADEME (80%)
 72 000€

 Autofinancement (20%):
 18 000 €

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an su Suivent les sign Pour extrait d'inf L

# REÇU EN PREFECTURE le 12/01/2017 Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

-250401072-20161018-DEL16\_10\_B7\_27-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

**DEPARTEMENT DES ALPES** DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 18/10/2016

### L'an deux mille seize, le dix-huit octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Moissac-Bellevue à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres			
En exercice	Présents et représentés	Votants	
18 13		13	
Total des voix : 17			

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Antoine FAURE: Aups; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jacques ESPITALIER: Quinson; Bernard MAGNAN: Valensole; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Charles-Antoine

**MORDELET**: Aiguines

<u>2 représentants des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY: Conseil départemental 04 Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental 83

Date de convocation 07/10/2016

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteurs de 3 voix chacun):

Jean BACCI

Délibération n° DEL16 10 B7 27

# Candidature au contrat de Structuration des Pôles Touristiques Territoriaux SPôTT

À travers l'appel à projet pour les contrats de structuration de Pôles touristiques territoriaux (SPôTT), l'État propose d'accompagner les territoires vers des projets de destination touristique coordonnée. Cet appel à projets s'inscrit en complément des contrats de destination et doit contribuer à augmenter le rayonnement de la France sur les marchés touristiques nationaux et internationaux. L'éligibilité au contrat SPôTT permettrait de bénéficier d'un soutien de 12 journées d'expertise d'Atout France et constituerait une reconnaissance de la démarche visant à structurer et animer la destination touristique (Grand) Verdon.

Pour faire en sorte que le mot « destination » symbolise un destin touristique commun pour les composantes territoriales et les socio-professionnels du Verdon, le Parc du Verdon et le Pays A3V se sont conjointement engagés dans des démarches concertées de développement local et de diversification des ressources économiques. Cette ambition est inscrite dans la stratégie du programme européen LEADER Grand Verdon et confortée par les programmes Espaces Valléens de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur, issus du partenariat CIMA-POIA, du Parc et du Pays. Afin de mettre du liant entre ces ambitions et d'organiser la gouvernance de projet, il nous apparaît essentiel de pouvoir bénéficier du soutien en ingénierie proposé au travers du contrat SPôTT.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le principe de candidater au contrat SPôTT;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme

Le Président **Bernard CLAP** 

